



SBS

SAVOIR BIEN SATISFAIRE

ZEENDOC

VOTRE AVENIR EST DIGITAL

SAVOIRBIENSATISFAIRE.FR

L'INNOVATION AU SERVICE DES TPE/PME & COLLECTIVITÉS



SBS

SAVOIR BIEN SATISFAIRE

VOUS SOUHAITEZ UNE DÉMONSTRATION GRATUITE ?

Rodolphe DUBOIS, votre conseiller en dématérialisation
05.49.06.87.06 - rodolphe.dubois@sbs79.fr

TOUT COMPRENDRE SUR LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Au 1^{er} septembre 2026



GE, ETI, et TPE, micro entrepreneurs, professions médicales, SCI...

En réception

Obligation de recevoir

des factures électroniques des grands facturiers sur une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) préalablement choisie.

Au 1^{er} septembre 2027



Tous les assujettis établis en France

En émission

Obligation d'émettre

des factures électroniques à partir de sa PDP.

Déclarer ses transactions

BtoB international et BtoC.

En application du **paragraphe VI de l'article 289 du CGI**, «une facture électronique est une facture ou un flux de factures créé, transmis, reçu et archivé sous forme électronique, quelle qu'elle soit». Ainsi, pour qu'une facture soit une facture électronique, l'intégralité du processus de facturation doit être électronique.

Cela induit que :

Une facture en PDF simple envoyée par email **n'est pas forcément** une facture électronique.

Une facture électronique **n'est pas** une facture scannée.

La loi prévoit **plusieurs obligations pour qu'une facture électronique soit valable**.

Authenticité de son origine : la facture électronique doit garantir l'identité de son émetteur.

Intégrité de son contenu : elle ne doit pas pouvoir être modifiée.

Lisibilité : la facture doit être facilement lisible.

QUI EST CONCERNÉ ?

La réforme sur la facturation électronique regroupe trois obligations distinctes.

L'obligation **de réception de factures** concerne **toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA**.

L'obligation **d'émission de factures (e-invoicing)** concerne l'ensemble des entreprises qui :

- sont assujetties à la TVA et établies en France;
- ont une clientèle de professionnels (BtoB) et établies en France;
- réalisent des opérations en France.

L'obligation **de déclaration des transactions (e-reporting)**, quant à elle, s'applique aux entreprises qui :

- sont assujetties à la TVA et établies en France;
- ont une clientèle de particuliers (BtoC);
- et/ou réalisent des opérations avec l'étranger.

Les seuls à ne pas être concernés par la facturation électronique sont les particuliers, les associations à objet non commercial et les entreprises étrangères.



POURQUOI Y ALLER MAINTENANT ?

- La digitalisation est **une nécessité** au-delà de la facturation électronique.
- La réorganisation des process de travail et l'évolution des compétences internes peuvent prendre **jusqu'à 12 mois**.
- Il faut **tester les outils** avant de les implémenter.
- Votre entreprise peut dès à présent **tirer profit des bénéfices** de la facturation électronique.

LA SOLUTION DE GESTION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS

Zeendoc, la solution cloud de dématérialisation de vos échanges et d'automatisation de vos tâches répétitives

Destinée aux entreprises et collectivités locales de 10 à 250 employés.

ARCHIVER, CLASSER, AUTOMATISER, EXPLOITER

+ 710 M

de pages
déposées

+ 480 000

Utilisateurs
en France
et en Europe

+ 90 %

d'utilisateurs sont
satisfaits et nous
recommandent

100% Cloud, 100% sécurisé, 100% hébergé en France. Zeendoc fournit aux entreprises et collectivités une solution simple et efficace **pour réduire leurs coûts, augmenter leur productivité et améliorer** la satisfaction de leurs clients, leurs partenaires et leurs collaborateurs.

Zeendoc et les usages administratifs



DOSSIER RH

La dématérialisation est utile tant au niveau organisationnel qu'au niveau relationnel entre salariés et service RH : CVthèque, complétude des dossiers à l'embauche, bulletins de salaires,...



DOSSIER FOURNISSEURS

Tout le process est dématérialisé : demandes d'achat, devis, collecte de factures, PV de livraison.... pour contrôler de façon automatique les montants et valider les paiements.



DOSSIER CLIENTS

La solution d'automatisation de vos processus documentaires liés à la gestion : factures électroniques, signatures électroniques, relances automatisées pour les recouvrements,...

POURQUOI CHOISIR, ZEENDOC ?

Gain de temps

Génération d'écritures comptables, validation de factures fournisseurs, envoi de factures clients, comparaison d'écritures comptables ou bancaires, validation de note de frais, interfaçage automatique avec Chorus Pro,...

Réduction des coûts

Réduit les coûts d'impression et d'affranchissement, accélère le recouvrement des factures.

Respect de la législation

Conformité réglementaire avec la nouvelle législation sur la facture électronique 2024 : e-coffre-fort pour les bulletins de salaires électroniques, respect du RGPD.

Nombre
illimité
d'utilisateurs

Plus de
20 ans
d'expérience

Accès
sécurisé
depuis un
navigateur
web

Intégration
avec vos
logiciels
existants

100 % Cloud,
Made in France

Une valeur légale
à vos documents

Stockage illimité,
seul le volume
entrant est
comptabilisé

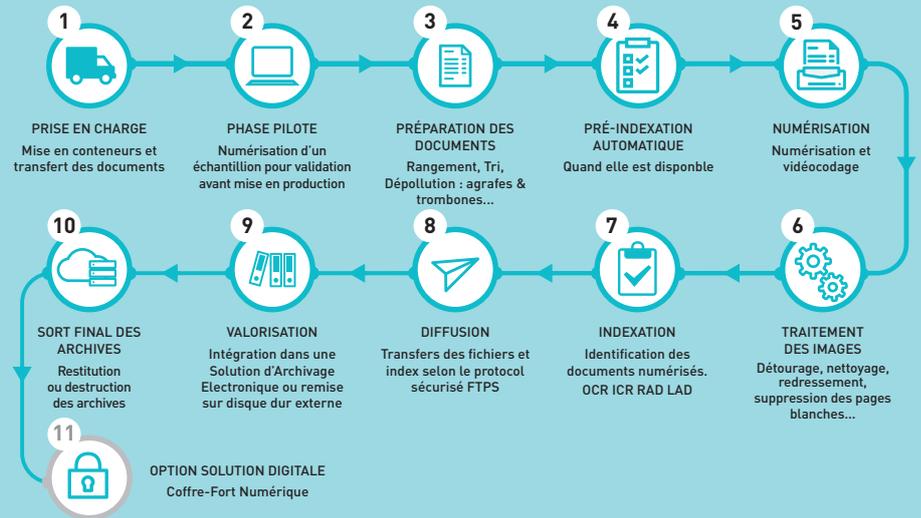
Automatise vos
tâches répétitives
du quotidien

Solution
modulable
et évolutive

Hébergeur
100% français
certification
27001

UN SERVICE CLÉ EN MAIN DE NUMÉRISATION DE VOS ARCHIVES

NUMÉRISER SÉCURISER ARCHIVER RESTITUER/DÉTRUIRE



Un atelier de numérisation de 1 000 m², équipé des dernières technologies pour garantir un travail professionnel.

Une fois numérisées et classées, l'ensemble des informations contenues dans les documents seront facilement accessibles. Les contenus reprennent ainsi vie et offrent une base de connaissance et de partage qui va activement contribuer à l'efficacité d'une entreprise.

6 M
de pages traitées par an, cela représente...

1 200
mètres linéaires d'archives annuelles soit...

38
tonnes de papier numérisé à l'année pour...

+110
entités privées ou administratives traitées par an

Dématérialiser ses archives : des bénéfices concrets et mesurables

- ✓ Réduire les coûts de stockage et d'impression
- ✓ Optimiser les délais de classement et de recherche
- ✓ Pérenniser et sécuriser le patrimoine documentaire d'une entreprise
- ✓ Partager l'information

LA DÉMARCHE RSE DE ZEENDOC



BILAN CARBONE

Zeendoc compense **+594 tonnes de CO₂/an** pour ses clients et leur délivre un badge bas carbone. **Zeendoc la seule GED bas carbone du marché pour les TPE/PME.**

FORÊT ECOTREE

+ 3 000 arbres plantés en 2022 compensant les émissions CO₂ de nos clients.



Zeendoc tourne sur des serveurs fonctionnant à l'énergie verte et nos datacenters sont certifiés ISO 50001.

NOUS CONTACTER



SBS
SAVOIR BIEN SATISFAIRE

Rodolphe DUBOIS, votre conseiller
DEMANDE DE DÉMONSTRATION & D'UNE ÉTUDE ?

LIGNE DIRECTE 05.49.06.87.06

MAIL rodolphe.dubois@sbs79.fr



SBS 79 - Siège
45 Boulevard Arago
79180 Chauray
05.49.06.87.06
contact@sbs79.fr

SBS - Agence 17
42 Cours Paul Doumer
17100 Saintes
05.86.23.00.85
agence17@sbs79.fr

SBS - Agence 85
ZI Sud - Place Turgot
85000 La Roche-sur-Yon
02.52.61.48.31
agence85@sbs79.fr